



EXPLICATION DE VOTE EXPRIMEE LORS DU CONSEIL NATIONAL D'ACTION SOCIALE DU 16 AVRIL 2013

Vous nous présentez les fiches de poste réécrites afin d'être en conformité avec les nouvelles attributions des délégués. Malgré les nombreuses heures passées à en discuter pendant les groupes de travail, elles ne correspondent ni aux attentes des personnels ni à nos attentes, c'est pourquoi les Fédérations présentes voteront contre la nouvelle organisation du réseau de l'action sociale que vous nous proposez.

Les Fédérations syndicales avaient demandé l'implantation d'un réseau spécifique afin de gérer les crédits déconcentrés de l'action sociale et de cette façon s'assurer que les acteurs de l'action sociale puissent continuer à exercer leur cœur de mission. Le secrétariat général met en place ce réseau mais sans moyen humain supplémentaire ce que nous condamnons .

En outre au prétexte de CHORUS c'est une véritable régionalisation rampante, avec une répartition des missions et des fonctions entre l'échelon régional et départemental qui s'opère.

Nous sommes aujourd'hui face à un démantèlement du réseau de l'action sociale doublé d'une hausse de la charge de travail et d'une dégradation des conditions de travail pour les délégués. Les Fédérations condamnent les suppressions d'emplois qui pour la première fois s'appliquent aux postes d'assistants de délégation.

Dans le cadre du redéploiement, les Fédérations vous rappellent votre engagement de ne pas imposer de départs forcés.

Les Fédérations ont dénoncé en son temps, la suppression non concertée des régies départementales et l'instauration de régies régionales qui ne répondent pas aux besoins des délégations, notamment pour les procédures de secours. Elles vous alertent une nouvelle fois sur les difficultés relatives au rallongement des délais de traitement.

Les Fédérations rappellent que le réseau d'action sociale doit garder toute sa pertinence et sa légitimité et ce sur l'ensemble du territoire.

Elles restent opposées à la régionalisation de l'action sociale et exigent la revalorisation de tous les moyens, humains et budgétaires, nécessaires au bon fonctionnement de l'Action sociale ministérielle.

Les Fédérations réaffirment la nécessité d'un réseau d'action sociale de proximité, avec des délégués de tous grades, élus et disposant de toutes les prérogatives attachées à leurs fonctions.